

Intrasense réalise une augmentation de capital de 1,3 M€

Montpellier, le 30 novembre 2012 : Intrasense (FR0011179886 - ALINS), spécialiste de l'imagerie médicale multimodalités, annonce aujourd'hui la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs qualifiés exclusivement (le "Placement Privé"). Cette émission a pour but de financer la poursuite des investissements commerciaux de la Société en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique.

Intrasense va émettre 238 872 actions nouvelles, représentant 7,66% du capital de la Société post-opération, pour un montant de 1 313 796 €. L'augmentation de capital a été réalisée par voie de placement privé auprès d'investisseurs qualifiés en France et hors de France, à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon.

Le prix du Placement Privé a été fixé à 5,50 € par action. Ce prix résulte de la confrontation de l'offre et des demandes des actions par les investisseurs selon la technique dite du livre d'ordres, telle que développée par les usages professionnels.

Ce prix fait ressortir une décote de 11,6% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 3 dernières séances de bourse de l'action de la Société (soit 6,2187 euros) précédant la fixation du prix, dans le respect de la limite de décote fixée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 16 décembre 2011.

Gilbert Dupont a agi en qualité de Chef de File et Teneur de Livre de ce Placement Privé.

Les actions nouvelles seront assimilables aux actions existantes. Elles seront cotées à compter du 7 décembre 2012 sur le marché NYSE Alternext à Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN FR0011179886. Le règlement-livraison devrait intervenir le 6 décembre 2012.

Stéphane Chemouny, Président, et Patrick Mayette, Directeur Général d'Intrasense, commentent : « *Nous nous réjouissons du succès de cette augmentation de capital et remercions vivement l'ensemble des actionnaires, qui nous témoignent leur confiance. 2012 marque une étape majeure dans le déploiement de notre offre multimodalités Myrian[®], notamment sur deux marchés en pleine évolution et aux besoins grandissants : le marché international des essais cliniques et celui de l'oncologie. A l'image de notre dernier module Myrian[®] XP-Breast sur le cancer du sein, Intrasense entend poursuivre ses efforts d'innovation et de commercialisation.* »

A propos d'Intrasense :

Créée en 2004 à partir d'une technologie innovante de détection des tissus en imagerie scanner, Intrasense conçoit, développe et commercialise un dispositif médical unique, Myrian[®], plateforme logicielle de visualisation et de traitement avancé d'images médicales multimodalités (IRM, scanner, TEP, rayons X...). Développée avec des partenaires académiques de premier plan, Myrian[®] combine et exploite toutes les images médicales pour en extraire les informations essentielles à la prise en charge du patient, à l'évaluation rapide de l'efficacité des traitements et, par extension, à l'évaluation des candidats-médicaments en cancérologie. Opérationnelle sur 400 sites clients à travers le monde, Myrian[®] est certifiée « dispositif médical » dans plus de 40 pays, aux Etats-Unis (FDA), en Europe (CE) et en Asie. Intrasense compte 50 salariés, dont 22 dédiés à la Recherche et Développement. Labellisée « entreprise innovante » par Oséo, Intrasense a investi plus de 8 millions d'euros en Recherche et Développement depuis sa création. Pour plus d'informations sur Intrasense, visitez www.intrasense.fr

CONTACTS

Intrasense
Patrick Mayette
Directeur Général
Tél. : +33(0)1 44 78 92 53
investisseurs@intrasense.fr

NewCap.
Communication financière et relations investisseurs
Alexandra Schiltz / Pierre Laurent
Tél. : +33(0)1 44 71 98 52
intrasense@newcap.fr

ALINS
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France, sauf à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 II, D. 411-1 et D. 411-4 du Code monétaire et financier.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la France ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la « Directive Prospectus ») dans la mesure où cette directive a été transposée dans l'Etat membre considéré, telle que transposée dans l'Etat membre considéré, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par INTRASENSE d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription, des actions INTRASENSE aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres qui seraient émis dans le cadre de cette augmentation de capital n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou cédés aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act. INTRASENSE n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en totalité ou en partie, aux Etats-Unis d'Amérique, ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre publique de titres financiers au Royaume-Uni. Il est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus et qui sont également considérées comme (i) des « *investment professionals* » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du *Financial Services and Markets Act 2000*) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Habilitées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Habilitées.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute décision de souscrire des actions INTRASENSE doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques concernant INTRASENSE. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Gilbert Dupont et n'ont pas été vérifiées indépendamment par Gilbert Dupont.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit être, publiée, transmise ou distribuée ou envoyée aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.